

Département de l'Yonne

**COMMUNE DE GURGY**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 20 mars 2018**

**Le 20 mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire, Madame Aurélie BERGER.**

**Etaient présents : M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Magali COUM, Mme Pascalyne PELAMATTI, M. Jacques SATRE, M. Eric LENOIR, M. Norredine SAIDI, Mme Martine BARGE, Cyril CHAUVOT, M. Guillaume GORAU, Mme Stéphanie PEPIN, M. Michel PANNETIER.**

**Messieurs Eric LENOIR, Cyril CHAUVOT et Guillaume GORAU sont arrivés à 18h40, soit après le vote de la délibération 2018/20, ils ont participé au vote de la délibération 2018/21.**

**Etaient excusés : Laurent DAVION, M. Didier DOUGY, Mme Nadia YABOUH, Mme Béatrice MERCIER.**

**Ont donné pouvoir : Mme Béatrice MERCIER à Mme Pascalyne PELAMATTI, Mme Nadia AIT YABOUH à M. Norredine SAIDI.**

**Monsieur Jacques SATRE est nommé secrétaire de séance.**

---

**I Lecture et approbation du compte-rendu du 8 mars 2018**

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**II Informations générales**

1. Passage à la semaine de 4 jours à compter du 1er septembre 2018.  
Mme le maire informe l'auditoire qu'à compter de la rentrée de septembre 2018, la semaine d'école repassera à 4 jours pour Gurgy. Le mercredi deviendra une journée de centre de loisirs.
2. Déplacement de l'arrêt de bus  
Mme le maire informe que l'arrêt de bus des écoles sera remplacé par celui de la place des commerces, situé rue de l'île chamond. Les chauffeurs de bus desserviront les deux arrêts à partir du 26 mars 2018 tout en alertant les élèves du changement jusqu'au 23 avril 2018.  
A partir du lundi 23 avril, l'arrêt des écoles ne sera plus desservi.

**II Finances**

1. Demandes de subventions.

**Délibération 2018/20 : Demande de DETR pour la redynamisation du commerce local.**

Dans le souci de développer l'attractivité du centre bourg et de redynamiser la place située au cœur du village, et à proximité des écoles, la municipalité a acheté un ensemble immobilier situé 21 rue des 3 cailloux en 2010. Depuis, ce local a été rénové et accueille désormais « la friperie », local communal à caractère social tenu par des bénévoles. Face à lui, le bâtiment de l'ancienne agence postale, appartenant à la commune, a été rénové et mis à disposition d'une entreprise de repassage. L'agence postale est devenue agence postale communale au sein de la mairie.

Considérant le positionnement stratégique de ce bâtiment, les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre cette démarche et renforcer l'attractivité commerciale des artisans actuels. Ils ont décidé de racheter l'ensemble immobilier « Le central », mitoyen à la friperie, en vente depuis 18 mois, sur la place centrale du village, afin de préserver et développer le commerce local, et assurer la vitalité de cette place.  
Il comprend un immeuble rez-de-chaussée + deux niveaux, une grange et un local type réserve.

Suite à cette acquisition, les élus envisagent la mise en valeur du site par les travaux complémentaires suivants :

- La rénovation des façades,
- La création d'une cour ouverte au public qui desservira les différents locaux,
- Le déplacement de la chaudière au gaz naturel au plus proche des émetteurs pour participer à l'efficacité énergétique,
- La création de toilettes pour personnes à mobilité réduite.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Acquisition	150 000.00 €	150 000.00 €	▪ Subventions :	
Frais notaire	2 900.00 €	2 900.00 €		
Travaux	32 146.00 €	36 000.00 €		Etat (DETR) (60 % du HT)
			Commune de Gurgy	74 018.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 046.00 €</b>	<b>188 900.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 046.00 €</b>

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour assurer la redynamisation du commerce local ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

#### **Délibération 2018/21 : Demande de dotations pour la restructuration du groupe scolaire de Gurgy.**

Situé au centre de la commune, **le groupe scolaire** est composé de :

- une école élémentaire qui date des années 1970-1980, devenue surdimensionnée suite à la fermeture d'une classe et munie d'un hall déjà trop grand,
- une école maternelle dans un bâtiment ancien de 1845 qui a connu quelques adaptations et dont l'organisation reste à revoir,
- un restaurant scolaire vétuste, implanté dans un préfabriqué situé entre les deux écoles, dont le plancher est déformé et fortement dégradé par l'humidité. L'isolation thermique et phonique est insuffisante pour le chauffage électrique qui l'équipe et où les façades sont constituées de panneaux à base d'amiante.

→ Un DOJO optimisé dans son temps d'utilisation.

La municipalité envisage de restructurer le groupe scolaire selon deux axes:

- L'intégration d'un restaurant scolaire au sein de l'école élémentaire de manière à optimiser l'utilisation des locaux tout en améliorant le respect des normes d'hygiène et de sécurité, et la rénovation des locaux avec isolation et réfection des façades fissurées. La démolition de l'ancien restaurant scolaire.
- La création au sein de l'école maternelle d'une classe intercommunale de toute petite section avec une liaison vers le DOJO déjà existant, et l'aménagement d'une salle de service pour les ATSEM.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
			▪ Subventions :	
Travaux	1 127 190.00 €	1 352 628.00 €	Etat (DETR) (40 % du HT) <b>Dont 600 000.00 € TTC inscrits au contrat de ruralité de la CA pour le restaurant scolaire et la classe de TPS</b>	450 876.00 €
			Etat (DSIL) (40 % du HT)	450 876.00 €
			Commune de Gurgy	225 438.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 190.00 €</b>	<b>1 352 628.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 127 190.00 €</b>

*Madame le maire rappelle les enjeux de cette demande de subvention ainsi que les différents échanges avec l'ATD89, les parents d'élèves et les enseignants des écoles de Gurgy qui ont permis de proposer ce projet de restructuration du groupe scolaire.*

*Mme le maire laisse ensuite la parole à monsieur Jacques SATRE afin qu'il présente les 1<sup>er</sup> plans du projet.*

*M. Jacques Satre rappelle que le projet de restaurant scolaire a évolué pour présenter aujourd'hui le restaurant dans les locaux de l'école élémentaire. Cette configuration permet l'utilisation du hall d'entrée de l'école et des infrastructures existantes, de diminuer les coûts de fonctionnement en réduisant la surface bâtie de l'ensemble du groupe scolaire.*

*M. SATRE rappelle également qu'à la suite d'une réunion avec les enseignants, il a été convenu d'inclure dans le cahier des charges des points de vigilance quant au bruit, aux odeurs et aux flux des personnes dans le bâtiment. Ainsi, la restructuration prévoit le traitement des points thermiques avec le changement des fenêtres, des points acoustiques avec l'aménagement de faux plafonds dans toutes les classes, des points esthétiques avec la rénovation des classes et des façades.*

*M. Satre rappelle que les plans exposés ne représentent pas la construction définitive. Ils ont pour objet de s'assurer de la faisabilité du projet.*

*Messieurs Lenoir et Chauvot s'accordent à dire que le projet de la cantine est une bonne initiative mais qu'il intervient trop tard dans le mandat. Il aurait du être réalisé plus tôt afin de ne pas laisser le projet à la prochaine équipe municipale, après les élections de 2020. Messieurs Lenoir et Chauvot estiment qu'un projet de cette ampleur ne peut pas avoir un budget totalement maîtrisé.*

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour mettre en œuvre la restructuration du groupe scolaire ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL) ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2018 dès que les notifications d'attribution des subventions seront reçues.

## **II Questions diverses**

N'ayant pas de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 19h30